

## Clereven (Cler Huen ?)

Après avoir déjà travaillé au village de Kerdréan, Michel LAUTRAM, né à Kerlenant, et Anne LE GLOAHEC née à Mané-Lescoet (n°224-225) arrivent à Clereven au début de 1752. Le 30 août 1753, il y naît leur fils Lucas (n°112). Le couple semble aussi héberger dès le départ le père de Michel, Julien LAUTRAM (n°448). L'exploitation s'étend sur plus de 3 hectares de terres labourables, cultivées en priorité sous seigle. L'élevage bovin est important avec deux bœufs, huit vaches, trois génisses. L'étable abrite aussi un cheval et un porc. Dans les deux chambres de la maison se répartissent une table, quatre lits ainsi que deux vieux coffres et une petite armoire avec battants qui ne ferment pas à clé.

Peu après leur installation, les LAUTRAM ont des soucis de voisinage. Ils vivent à côté de chez Jean GROUHEL et de sa mère Françoise LE PENEDIC, sexagénaire veuve de Pierre GROUHEL. Ils rendent quotidiennement divers services à cette dernière jusqu'à ce Vendredi 14 septembre 1753. Michel LAUTRAM est alors à la foire de CARNAC. Anne LE GLOUAHEC est restée chez elle, car elle a accouché depuis 15 jours du petit Lucas. Entre 12 et 13H, elle voit dans son jardin sous chanvre et pâture le cheval de Françoise LE PENEDIC. Elle se transporte avec beaucoup de peine pour le mettre dehors, prend une pierre qu'elle jette à l'animal et avertit sa propriétaire. Cette dernière, qui reste à sa porte à casser du chanvre, répond qu'il ne faut pas frapper son cheval, qu'elle va le prendre. Aussitôt, elle se lève, se dirige vers le jardin. Anne LE GLOUAHEC est abaissée. Elle range des pierres pour boucher le trou par où elle a elle-même fait sortir le cheval. Françoise LE PENEDIC donne alors sur la tête de sa voisine deux coups du bâton qu'elle a en main pour casser son chanvre. Anne tombe, se relève, poursuit le visage ensanglanté son agresseur, le rattrape. Elle lui saisit les deux bras, afin d'éviter un autre coup. Les deux femmes se séparent après les hurlements de Françoise. Celle-ci reprend son travail, tandis que sa victime, le visage en sang et en pleurs, se réfugie chez sa mère Anne LE BIDEAU au village de Mané-Méhan, où elle arrive vers 13H. Elle lui raconte les événements.

Le Samedi 15 septembre, Alexis LAURENT, jeune cabaretier d'AURAY, conduit et héberge à la ville Michel LAUTRAM et son épouse. Deux médecins viennent le jour même voir la blessée et dressent un procès verbal. Ils constatent une plaie mâchée et contuse de la longueur du travers d'un doigt et de largeur environ 20 mm, pénétrant jusqu'au péricrâne sur la partie moyenne du coronal. L'état d'Anne, qui vient d'accoucher, complique un peu la situation et empêche les médecins de donner des remèdes convenables. Ils mettent seulement en pratique des emplâtres résolutives, légèrement suppuratives et des fomentations vulnérinaires pour empêcher la plaie du sang dans la partie. Le coût des pansements et des traitements se monte à 9L. Les médecins sont Toussaint DEBROISE, docteur en médecine agrégé du collège des médecins de Rennes, médecin en titre de la ville d'AURAY, et Joseph DREANO, maître chirurgien, juré à AURAY. Les LAUTRAM vont ensuite chez le sieur MILLON, procureur de la juridiction de LARGOUEU à AURAY, pour y dresser leur requête qu'interprète en français Alexis LAURENT.

Le 19 septembre, a lieu l'audition des témoins. Yves MADEC, 14 ans, fils de Guillaume, laboureur à Locminel Clair en MENDON, déclare avoir assisté à toute la scène entre les deux femmes. Jeanne MADEC, 26 ans, femme de Jean LE SQUER, et Jeanne JOLIVET, 36 ans, femme de Guhur LE CHAPELAIN, les deux conjoints charpentiers à Mané-Méhan, déclarent avoir vu Anne LE GLOAHEC arrivé au dit village vers 13H le 14 septembre. Le 21 septembre, Alexis LAURENT, 23 ans, confirme son rôle dans l'affaire. Le 3 octobre, le juge Yves BOULLE reconnaît les faits et demande l'interrogatoire de Françoise LE PENEDIC. Celle-ci est entendue le 15 suivant. Elle ne reconnaît aucun fait. Elle affirme par contre que Anne LE GLOAHEC, Michel LAUTRAM son mari et Julien LAUTRAM son beau-père, étaient venus à sa porte armés de pierres qu'ils jetèrent sur sa maison par les fenêtres, en lui disant qu'elle avait tué son mari. Elle ferma alors sa porte pour se mettre à l'abri et cria avec force, sans voir que Anne LE GLOAHEC était blessée. Dans sa déclaration, Françoise LE PENEDIC commet cependant une erreur : Michel LAUTRAM était à la foire de CARNAC le 14 septembre. Le juge ne trouvant aucun témoin prouvant les faits déclarés par l'accusée, tout autre témoignage serait déclaré à l'avenir non avénu. La conclusion du procès n'est pas connue à ce jour<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Affaire LE PENEDIC Françoise (B5635 - Largouet /s Auray - 1753).

Termes médicaux

*Péricrâne* : périoste de la surface externe du crâne.

*Périoste* : membrane conjonctive qui entoure les os et assure leur croissance en épaisseur.

*Coronal* : os qui forme la partie antérieure du crâne.

*Emplâtres* : onguent se ramollissant à la chaleur sans couler, et qui est utilisé dans le traitement des affections cutanées.

*Onguent* : médicament d'usage externe, dont l'excipient est un mélange de corps gras.

*Résolutif* : se dit des médicaments propres à déterminer la résolution des engorgements.

*Fomentation* : application d'un médicament sur une partie malade, compresse.

*Vulnéraire* : se dit d'une substance propre à la guérison des blessures.

Après la mort de son père le 28 décembre 1766 à Clereven, Michel LAUTRAM meurt le 29 décembre 1772. Deux mois plus tard, le 1er février 1773, sa veuve Anne LE GLOAHEC est nommée tutrice de leurs sept enfants mineurs, alors que quatre autres sont morts en bas âge. Deux jours après, les biens mobiliers sont inventoriés pour la somme de 380L, dont les trois quarts représentent la valeur du cheptel. Anne meurt à son tour le 2 Avril 1774. Le forgeron Yves HAZEVIS, oncle de Keryvarho en MENDON, se charge alors de la tutelle des mineurs.

B5566 - Largouet /s Auray - 01/02/1773

Décret de tutelle

Anne LE GLOAHEC, veuve de Michel LAUTRAM décédé à Clereven en MENDON, déclare lui rester de son mariage des enfants mineurs, à savoir : François 23 ans, Julien 22, Lucas 20, Yves 16, Anne 15, Thomas 8 et Jeanne 12 ans.

Témoins paternel

- 1- Yves RIO du Manéguan en BELZ.
- 2- Claude LE BARON de Kertanguy en MENDON.
- 3- Guillaume GOUZON de Kerrien en MENDON.
- 4- Pierre LE PORT de Kerio en BELZ.
- 5- Louis LE BLEVEC de Kerrien en MENDON.
- 6- François LE PORT de LOCOAL, tous parents au 1/3 degré aux mineurs.

Témoins maternels

- 7- Louis LE GLOAHEC de Kervilly en MENDON, frère de la veuve.
  - 8- Vincent LE GLOAHEC de Mané-Méhan en MENDON, idem.
  - 9- Thomas LE GLOAHEC de Kerihiel en MENDON, idem.
  - 10- Yves HAZEVIS de Keryvarho en MENDON, beau-frère.
  - 11- Guillaume LE GALLIC de LOCOAL, cousin au 1/4 degré.
  - 12- Louis KERGOULIAR de MENDON, idem.
- Ils nomment tutrice Anne LE GLOAHEC, mère des mineurs.

B5658 - Largouet /s Auray - 03/02/1773

Inventaire après décès de Michel LAUTRAM à Clereven en MENDON

Commis-juré : Louis Nicolas LE GALL, de St Gildas d'Auray.

Priseurs : Marc LE TARTAIS et François MADEC de Mané-Lescoet en MENDON.

Témoins : Louis LE BARON de Kertanguy et Lucas LE GLOUAHEC de Kervilly en MENDON.

MEUBLES (20L 15s - 5,2%)

1 table coulante .....	1L		
1 mauvais trépied .....		5s	
1 bois de lit, sa couette de balle, 1 linceul d'étoupe & 1 varline de toile .....	3L		
1 mauvais coffre sans clé .....		10s	
DANS UNE AUTRE CHAMBRE :			
1 bois de lit, sa couette de balle, 1 linceul d'étoupe .....	4L		
1 mauvais coffre sans clé .....		10s	
1 bois de lit, sa couette de balle, 2 linceuls de réparon, 1 couverture de laine verte .....	6L		
1 bois de lit, sa couette de balle, 2 linceuls de réparon .....	4L		
1 banc à 2 têtes.....	1L		
1 petite armoire avec battants sans clé .....		10s	

USTENSILES DE CUISINE (8L 8s - 1,8%)

1 bassin d'airain .....	3L	4 écuelles de bois et leur cage.....	8s	
1 petit bassin d'airain .....	1L	10s	3 pots de terre .....	8s

Mendon

1 marmite en fer.....	1L	10s	1 seille et 1 rangeot.....	10s
1 jade et 1 passe-lait de bois .....		5s	1 maie à pâte.....	1L 10s
1 mauvaise poêle grasse.....		5s	2 paniers.....	5s
<u>MATERIEL et USTENSILES AGRICOLES (32L 12s - 9%)</u>				
1 charrue complète.....	3L		1 pelle de fer.....	1L
1 charrette non ferrée.....	15L		2 piguelles.....	8s
2 cribles.....		5s	7 sarcloirs.....	7s
2 étrèpes .....	2L		5 faucilles à blé .....	1L 10s
1 tranche.....		15s	3 poilier (?) de toile d'étoupe.....	1L 10s
2 fourches de fer.....	1L	10s	1 peigne à chanvre .....	15s
1 auge à lande.....	3L		1 dévidoir.....	3s
2 râteaux de fer.....		5s	1 mesure de quart .....	10s
1 hache.....		8s	3 ruches de paille .....	6s
<u>ANIMAUX (285L - 75.1%)</u>			<u>PRODUITS AGRICOLES (33L - 8.9%)</u>	
2 boeufs.....	120L		½perrée de seigle.....	9L 10s
8 vaches.....	120L		3 minots d'avoine.....	7L
3 génisses.....	15L		2 charretées de foin et paille .....	9L
1 cheval.....	21L		31 écheveaux de chanvre .....	7L 10s
1 petit porc .....	9L			
<u>TERRES ENSEMENCEES</u>				
1 jl ½sous froment - 6 jx sous seigle.				
<u>BATIMENTS</u>				
2 chambres dont 1 avec cheminée - 2 greniers - 1 cardy - 1 étable				
<u>TOTAL GENERAL : 379L 15s</u>				

Après la mort de ses parents, Lucas LAUTRAM (n°112) épouse le 13 février 1776 Louise Marie AUDRAN (n°113), née à Goh-Lanno en PLUVIGNER, mais domiciliée à Bodéac en BELZ pour son travail sans doute. Louise a aussi vécu une partie de son enfance au Magouero en PLUMERGAT. Le couple va encore migrer à travers la région, à Kergleven en MENDON, à Kerqueret en PLOEMEL vers 1789, puis à Kergroix en CARNAC.

B5566 - Largouet /s Auray - 26/01/1776

Décret de mariage

Lucas LOTRAM, 23 ans, f. de + Michel et Anne LE GLOAHEC de Clereven en MENDON, autorisé de Yves HAZEVIS de Keryvarho en MENDON.

& Louise Marie AUDRAN f. de + Jean et Yvonne LE HURE, de Bodéac en BELZ.

Témoins

Pratiquement identiques à ceux du décret de tutelle de 1773.

Les frères et sœurs de Lucas LAUTRAM semblent aussi délaisser l'exploitation de Clereven après leurs mariages. La même année 1776, Julien épouse Guillemette GUYONVARH de LOCOAL, mais il meurt un mois plus tard. En 1780, Anne se marie avec François KERMORVAN de BRECH. En 1784, Thomas s'unit à Julienne LE LUCH d'ERDEVEN. Yves s'installe à Kerguillevic en MENDON.

B5566 - Largouet /s Auray - 10/01/1776

Décret de mariage

Julien LOTRAM, 24 ans, f. de + Michel et + Anne LE GLOAHEC de Clereven en MENDON, autorisé de Yves HAZEVIS son tuteur de Keryvarho en MENDON.

& Guillemette GUILLONVARH f. de Jean et + Jeanne GUILLEVIC de LOCOAL.

B5566 - Largouet /s Auray - 03/01/1780

Décret de mariage

Anne LOTRAM, 23 ans, f. de + Michel et + Anne LE GLOAHEC de Clereven en MENDON, servante domestique chez Pierre EZANNO de Kervarch en MENDON, autorisée de son tuteur Yves HAZEVIS, forgeron à MENDON.

& François KERMORVAN, 23 ans, f. + Pierre et + Marie GUYOMARH de Kerbourne en BRECH.

Mendon

B5569 - Largouet /s Auray - 07/01/1784

Décret de mariage

Thomas LOTRAM, 23 ans, de Kerihuel en MENDON, f. de + Michel et Anne LE GLOAHEC de Clereven, assisté de Yves HAZEVIS de Keryvarho en MENDON, son oncle et tuteur,

& Julienne LE LUCH de Ker... en ERDEVEN, f. majeure de + Yves et Marie DANIELO.

Témoins paternel

- 1- Louis KERGUIRIS de Kerihuel en MENDON, cousin germain.
- 2- Mathieu LAUTRAM de Kerihuel en MENDON, cousin germain.
- 3- Georges LEGOUARD de Kerihuel en MENDON, beau-frère.
- 4- Jean KERZERHO de Kerihuel en MENDON, cousin germain.
- 5- François LE BARON de Kertanguy en MENDON, cousin germain.
- 6- Michel LE LUCH de Kerlavart en ERDEVEN, parent au 1/3.

Témoins maternels

- 7- Yves HAZEVIS de Keryvarho en MENDON, beau-frère de la veuve.
- 8- Thomas LE GLOAHEC de Kerihuel en MENDON, frère de la mère.
- 9- Yves LAUTRAM de Kerguellevic en MENDON, frère.
- 10- François KERSERHO de Mané-Méhan en MENDON, beau-frère.
- 11- François KERMORVAN de Coet Cuen en BELZ, beau-frère.
- 12- Vincent LE GLOAHEC de Mané-Méhan en MENDON, oncle.